



# la lettre de l'immigration

Journal à parution aléatoire de la Commission nationale Immigration d'EELV  
n° 12 de la 3-série (août 2012)

## Les sans-papiers, des immigrés à part entière

Pendant la dernière campagne des présidentielles, les questions concernant l'immigration et les sans-papiers ont été largement évoquées et la droite, dans le sillage du Front National, en a même fait un point clivant. D'une manière générale, candidats, journalistes, commentateurs ont différencié les questions qui concernaient l'immigration « régulière » et ce qui concernait l'immigration clandestine. Pour les immigrés installés dans notre pays depuis de longues années, on les assure d'une égalité des droits plus ou moins mesurée à l'aune de leur insertion et des devoirs qu'ils sont prêts à respecter. Pour les sans-papiers, on évoquait la menace de l'appel d'air et donc la rigueur qui était nécessaire ; tout au plus envisageait-on un peu d'humanité pour les familles, les enfants scolarisés, les demandeurs d'asile. Personne, ou presque, n'a remis en cause cette distinction entre immigrés et sans-papiers.

Or, au moins depuis le 20ème siècle, toute immigration a commencé de façon plus ou moins irrégulière sous la pression d'un appel de main-d'œuvre (et cessons de considérer l'émigré comme un aventurier ou un ambitieux âpre au gain !). Ce n'est que lorsque le pouvoir politique, dans des temps de crise (années 30, années 70, aujourd'hui), veut reprendre en main ces mouvements de population organisés par les organisations patronales que se pose la question des sans-papiers.

Depuis le début de l'ère industrielle, en particulier à partir de l'après guerre et pendant les 30 glorieuses,

l'immigration a toujours été déterminée par les besoins en main d'œuvre et utilisée pour « créer une certaine détente du marché de l'emploi et résister à la pression sociale » (Georges Pompidou, 1<sup>er</sup> Ministre, à l'Assemblée Nationale, en 1962).

### Ateliers de la commission aux Journées d'été

#### Mercredi 22 août, 11h-12h30

- *Immigration : quelle réforme des politiques en France avec la nouvelle majorité?*, amphi 202 animé par Renaud MANDEL, avec Hélène FLAUTRE, Christophe POULY (GISTI), Violaine CARRERE (Migreurop/Boat4People)

#### Jeudi 23 août, 16h-17h30

- *Droits de l'Enfant : mineurs isolés étrangers, justice des mineurs ; état des lieux*, salle B27 animé par Christiane LEPAUMIER (commission justice) et Renaud MANDEL, avec Daniel SENOVILLA (Université de Poitiers, MIGRINTER), Hélène FLAUTRE (Eurodéputée EELV)

#### Vendredi 24 août, 12h30

- *AG de la Commission immigration*, salle B113

Les ordonnances de novembre 1945 qui organisaient l'immigration voulaient assurer cette concordance entre immigration et marché du travail : L'ONI recrutait dans les pays d'origine, assurait l'entrée sur le territoire ; l'immigration était contrôlée en France par l'administration, avec un double système de cartes de séjour et de cartes de travail, et par les patrons qui devaient les loger.... C'est le Ministère du travail, Direction de la Population et des migrations qui gère l'immigration.



*File d'attente devant la préfecture de Paris © Claire Grover*

Très vite, on a vu deux stratégies se dessiner dans le patronat :

- des grosses entreprises (Citroën, Simca) allaient elles-mêmes recruter sur place et utilisaient l'ONI<sup>1</sup> ensuite pour introduire les immigrés ;
- d'autres, en particulier dans le bâtiment, puisaient dans le réservoir des Nord-Africains, encore colonisés, et qui n'avaient pas à passer par l'ONI, ou des étrangers arrivés irrégulièrement (Italiens, espagnols, Portugais).

Fin des années 60 – début des années 70 : 80 % des immigrés arrivaient de façon clandestine, étaient embauchés puis régularisés.... Jean-Marcel Jeanneney, Ministre des Affaires sociales, déclarait en 1966 : « Même l'immigration irrégulière est indispensable à la France ». Cette situation provoque un débat au sein du patronat : les grosses entreprises (CNPF) veulent que le gouvernement organise l'immigration en reprenant le mécanisme de l'ONI mais les petites entreprises veulent continuer à embaucher directement.

L'arrivée de la crise dans les années 70 va mettre fin à ce système ; il y a moins de boulot et il faut réagir aux luttes d'immigrés qui se multiplient dans les usines (Pennaroya) et les foyers (Sonacotra). Le Ministère du travail d'abord,

<sup>1</sup> Office National de l'Immigration

puis le Ministère de l'intérieur vont réorganiser le contrôle de l'immigration (circulaires Fontanet/Marcellin en 1972), bloquer l'immigration (gouvernements de Giscard) organiser les 1ères chasses au faciès, multiplier les expulsions et les refoulements, proposer le million du retour (mesures Barre/Bonnet/Stoléru en 1979). Mais l'arrêt de l'immigration va provoquer une progression de l'immigration clandestine, la noria entre anciens et nouveaux immigrés ne pouvant plus continuer.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 81, si elle atténue ces mesures répressives et engage des procédures de régularisation, ne va pas changer fondamentalement les choses dans ce rapport de l'immigration aux politiques d'emploi du patronat. L'instauration de la carte unique de 10 ans permettra aux immigrés d'être moins dépendants de leur situation d'emploi mais contribuera à ce que l'immigration relève plus de l'Intérieur que du Travail.

Avec les alternances politiques qui vont se succéder, et avec la progression du FN dans les urnes et les esprits, l'immigration va devenir une question de sécurité gérée par le Ministère de l'Intérieur avec des décisions de plus en plus répressives (mesures Pasqua, code de la nationalité, charters de Cresson, mesures Debré) et de rares régularisations (loi Joxe, mesures Chevènement....)

C'est avec l'arrivée de Sarkozy à l'intérieur, puis à la présidence de la république que le rapport entre emploi et immigration va être reposé. Si la loi crée le CESEDA pour remplacer les ordonnances de 45, en réalité l'« immigration choisie » renoue avec l'esprit de ces ordonnances : importer la main d'œuvre dont on a besoin et elle seule....

Mais, à la différence de la situation en 45, où la guerre avait fait le vide, aujourd'hui

- il y a une population immigrée installée en France depuis plus de 40 ou 50 ans
- il y a une surenchère à l'extrême droite
- il y a plusieurs de centaines de milliers de sans-papiers

C'est dans ce contexte que l'on voit évoluer les différents acteurs :

- Des employeurs, souvent sous-traitants de grosses boîtes, qui ont recours à cette main d'œuvre clandestine taillable et corvéable à merci
- De grands patrons (MEDEF) qui jouent les purs mais qui font appel sans vergogne à des sous-traitants qu'ils savent

très bien employeurs de clandestins

- Une administration qui sait très bien ce qui se passe mais qui laisse faire tant que le calme social se maintient. Lorsque ça devient trop tendu, on fait les gros yeux (mais pas trop longtemps) à quelques petits employeurs, on régularise quelques sans-papiers mais en les laissant dans l'incertitude de ce qui se passera au prochain renouvellement de papiers.

L'on (patronat, gouvernement, mouvement de solidarité) fait une erreur lorsque l'on isole les sans-papiers de la gestion générale de l'immigration et qu'on la réduit à des considérations humanitaires. Certes, il existe des situations particulières (exilés politiques, présence d'enfants scolarisés, mineurs isolés) qui exigent des mesures spécifiques. Mais d'une façon générale, les sans-papiers remplissent aujourd'hui la fonction qui était assurée par l'immigration régulière dans les années antérieures : suppléance de main-d'œuvre dans un certain nombre de secteurs déficitaires, rôle d'amortisseur social, pression sur les franges les plus fragiles du salariat....

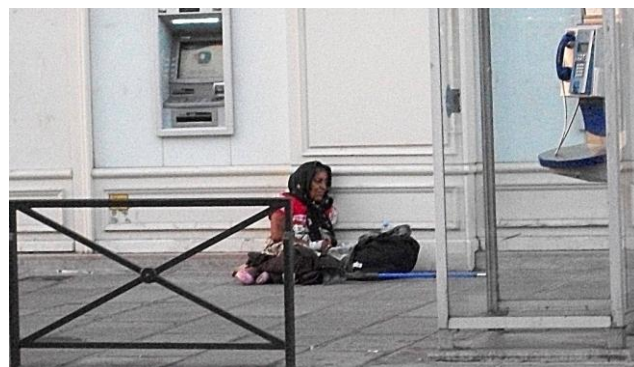
Ne pas revenir sur la politique suivie ces dernières années concernant les sans-papiers, n'est pas manquer de générosité, mais, au mieux n'avoir rien compris à la situation de l'immigration, au pire, vouloir continuer une gestion différenciée de cette portion de main-d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Comment ne pas être atterrés par les propos du Ministre de l'Intérieur, dans le Monde du 28 juin : « Etre de gauche, ce n'est pas régulariser tous les sans-papiers », même s'ils ne sont pas une surprise ? Le candidat F. Hollande s'était clairement prononcé contre la régularisation systématique et pour le renvoi dans leurs pays des sans-papiers ne répondant à des critères définis, sans préciser quels seraient ces critères, ni par qui ils seraient définis. Et cela, au nom de la lutte contre les trafics de main-d'œuvre, en faisant faire payer les victimes et non les trafiquants, et pour éviter l'incitation à la clandestinité, comme si le passage clandestin était une croisière de tourisme...

**Jeudi 23 août, 11h-12h30**

*Atelier « Droit de vote des étrangers/ères et nouvelles formes de citoyenneté », salle B113*

animé par Christelle DE CREMIERS  
avec Esther BENBASSA (sénatrice EELV), Bernard DELEMOTTE (Votation Citoyenne), Hervé ANDRES (CNRS)



(© Claire Grover)

En adoptant une motion présentée par notre commission immigration, le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie<sup>2</sup> Les Verts a rappelé la position de notre parti en réaffirmant « la nécessité de procéder en continu à la régularisation de la situation administrative des étranger-e-s présent-e-s sur notre territoire ». Et le conseil Fédéral a précisé que « ceci s'entend une fois apurée la situation laissée par le gouvernement Sarkozy- Hortefeux-Guéant. En conséquence, en début de législature une loi de régularisation de tous les sans-papiers doit être promulguée pour satisfaire aux conditions de liberté de circulation et au respect des droits humains, consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne...la participation de ministres écologistes au gouvernement et l'existence d'un groupe parlementaire écologiste à l'Assemblée nationale doivent permettre d'avancer vers une politique migratoire conforme aux engagements internationaux de la France sociale . Cette politique migratoire s'appuie sur une vision ouverte, solidaire et responsable, inscrivant la mobilité dans une démarche globale de lutte contre les inégalités et favorisant la satisfaction des besoins fondamentaux. C'est d'ailleurs l'approche prônée en 2009 par le rapport sur le développement humain du PNUD intitulé «Lever les barrières »

Cette position demeure notre feuille de route pour les semaines et les années qui viennent.

Gérard DESBOIS\*

\* Engagé dans la solidarité avec les immigrés depuis 1967, ancien président de la FASTI (de 1974 à 1979), aujourd'hui membre de la commission immigration d'EELV et participant au Comité de soutien du Collectif des Travailleurs Sans-papiers de Vitry (94).

<sup>2</sup> Conseil fédéral EELV 23/24 juin 2012

## Vers des stratégies régionales de l'accueil et de l'intégration

Nous venons de vivre ces derniers jours, des moments difficiles, avec l'évacuation de plusieurs camps de Roms en France. L'Union Européenne s'est mise une nouvelle fois en alerte sur ce sujet et elle en a le devoir. Cela nous rappelle la politique menée durant plusieurs années par le précédent gouvernement, à l'instar du discours de Grenoble, en Août 2010.

Nous avons appris une chose de cette période : les évacuations sans solution ne servent à rien, ou pire elle renforce la xénophobie et le racisme dans la société ! Et c'est ce qui se passe en ce moment en France. Nous en sommes comptables. Suite aux évacuations des campements de Roms, il s'agit en effet de reporter la question de l'hébergement et de l'aide humanitaire sur d'autres communes, d'autres territoires... Ce sont des actions de peu d'imagination et d'aucunes perspectives humanistes !

Les migrants qui sont en transit ou en situation de précarité extrême ne disparaîtront pas à la suite d'une décision de justice d'évacuation. Ils chercheront un autre lieu de campement. Ils seront accueillis sur d'autres territoires ou par les collectifs humanitaires. Mais nous savons une chose : ils seront de plus en plus marginalisés, par leurs propres situations et par l'image désastreuse que cela renvoie envers nos concitoyens.

Nous devons alors inventer des modalités d'accueil qui permettent une intégration de transit ou pérenne dans notre société plutôt que de tenter de les bannir. Pour cela, le rôle des collectivités locales est essentiel. C'est ce que nous connaissons, par expérience, nous, les «élus hospitaliers ». Depuis plusieurs années, à contre courant, nous créons les conditions pour une insertion des migrants en transit, en particulier dans le Nord Pas de Calais. Sans moyen, sans bruit, à l'encontre des ordres des représentants locaux de l'état, nous tentons de créer les conditions de la dignité. Il reste beaucoup à faire pour permettre une véritable intégration et une acceptation par nos concitoyens. Mais nous pourrions y arriver si l'Etat, si le ministre de l'intérieur sont à nos côtés.

Le premier élément de base : plus d'expulsion sans solution !

Si l'Etat intervient c'est parce qu'il y a eu une décision de justice. Si la justice a été saisie, c'est parce que des élus locaux se sont sentis isolés et démunis, face à une pression populaire de plus en plus forte. Il est donc de notre responsabilité collective, d'avoir une réponse concertée, humaniste et active en faveur de l'accueil et de l'intégration. Pour cela il faut créer un cadre de sécurité : sécurité pour les Roms et les migrants, sécurité pour le voisinage, sécurité pour les élus. Toute action « ferme », sans perspective est sinon contre productive.

Il existe sur le territoire national des élus qui se mobilisent en faveur de l'accueil et de l'intégration des migrants. Monsieur le ministre vous devez être à leurs côtés. Vous devez inciter les préfets à créer des tables rondes pour construire des réponses qui s'inscrivent dans le temps et non dans le sursaut des réactions de l'été. Ces lieux de travail doivent rassembler les représentants de l'état, les élus locaux concernés, les associations humanitaires. A l'instar des stratégies nationales pour les Roms via l'union européenne, nous devons au niveau régional créer ces stratégies régionales de l'accueil et de l'intégration. Nous, les « élus hospitaliers », nous sommes dans l'attente de nous mobiliser dans ce cadre, plutôt que de nous retourner vers les tribunaux et de rejeter la question à des lendemains nauséabonds.

**Marc BOULNOIS**

Maire de Norrent-Fontes, Président du réseau des élus hospitaliers

---

## Contactez la Commission nationale Immigration

< comm-immigration@listes.eelv.fr >

### Bureau de la commission

Marie-Elisabeth Allaire,  
Bernard Delemotte, Claire Desmares,  
Gilles Lemaire, Renaud Mandel

### Adhérer à la commission

Envoyer un chèque de 10 €, libellé à «EELV-Commission immigration»  
au trésorier, Renaud Mandel  
92 rue Compans, 75019 Paris

